

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-019-14251/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'Institut de Recherche pour le Développement, Délégation Régionale Sud Est pour le projet "Innov-Bio-Med-Change" dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5500
59643**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence obligatoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent également parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER) qui constitue la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain en date du 7 octobre 2021, d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis en date du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet « Innov-Bio-Med-Change : Outils Numériques Innovants Mutualisés pour le suivi de la Biodiversité Marine en Méditerranée Nord occidentale en réponse au Changement Global » (IBMC), volet 1, est proposé par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

L'ensemble du projet IBMC est porté par l'IRD, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploration de la Mer (IFREMER), Aix Marseille Université, le CNRS et l'Université de Toulon. Il vise à acquérir, développer et intégrer des outils numériques, innovants, mutualisés et ouverts pour construire un système d'observation, de suivi, de protection et de restauration de la biodiversité marine en Méditerranée nord occidentale, en réponse au changement global.

Ce projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat entre dix unités de recherche, contribuera à la compréhension et à la prévision de l'évolution de la biodiversité en Méditerranée, à l'évaluation des actions de protection et de restauration écologique. Il permettra la mobilisation des données et des connaissances scientifiques et sera ouvert à d'autres acteurs de la société civile et de l'économie au travers de diverses modalités (Open Data, Sciences Participatives et Campus Ouvert d'Innovation).

Enfin, il renforcera la visibilité et la reconnaissance européenne et internationale des partenaires, en écho à la Mission Européenne Starfish pilotée par Pascal Lamy et au Plan d'Action pour une Méditerranée Exemple en 2030.

Pour sa réalisation, il est composé de trois volets :

- Volet 1 : un parc d'outils d'observation et d'analyse, en mer et en laboratoire, de la biodiversité. Ce volet est porté par l'IRD, le laboratoire MIO (Institut Méditerranéen d'Océanologie) sur les territoires de Marseille et Toulon. Il complète les dispositifs (opérés par le MOI) d'observation existants et du milieu marin du golfe de Fos à la baie de Marseille en ajoutant le volet biodiversité à l'observation des paramètres physiques et chimiques.
- Volet 2 : un parc d'outils d'évaluation des actions de reconquête de la biodiversité, en particulier des outils de protections et de restaurations des milieux anthropisés (ports) et des outils de protection des mammifères marins dans les zones de protection. Ce volet est porté par l'Université de Toulon en coopération avec les équipes de l'IFREMER et opéré par l'Université de Toulon.
- Volet 3 : une halle virtuelle pour la mise en œuvre des données numériques acquises, pour la réalisation d'opérations de télé sciences avec les navires ou les instruments de mesure en mer (bouées, observatoires...) et pour la manipulation de données spatio-temporelles en mode coopératif. Ce volet est porté par l'IFREMER en coopération avec l'Université de Toulon.

Le projet global constitué des 3 volets susvisés représente un investissement de 3 409 001 euros.

La participation de la Métropole au projet n'est appelée que sur le volet 1, objet de la présente demande dont le coût total prévisionnel s'élève à 1 079 190 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipement : Multinet, Microscope, Glider, Cytosub AUV léger côtier, Préleveur ADN, Flow Cam, Cytoflex cytosub, MVP2	1 079 190 €	ETAT	30 000 €
		Région Sud PACA	60 690 €
		Département 13	380 000 €
		Métropole	153 000 €
		CNRS	105 500 €
		Fonds propres IRD	350 000 €
TOTAL	1 079 190 €		1 079 190 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à ce projet « Innov-Bio-Med-Change », Volet 1, à hauteur de 153 000 euros sur un montant de l'opération retenu de 1 079 190 euros HT.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 14,18 % du coût global de l'opération (Volet 1).

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Le besoin de renforcer les liens entre l'enseignement, la recherche et l'innovation ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- L'intérêt de l'opération « Innov-Bio-Med-Change » dans le cadre du développement de la recherche d'excellence sur notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 153 000 euros au profit de l'Institut de Recherche pour le Développement, Délégation Régionale Sud Est, pour la réalisation du projet « Innov-Bio-Med-Change », Volet 1.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Institut de Recherche pour le Développement, Délégation Régionale Sud Est.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section d'Investissement : Opération 2021002200 – Nature 204181- Fonction 67- AP n°210033BP- sous politique B360 (153 000 euros).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE